



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 14/2/24
ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_006-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 février 2024 à 18 heures

Date de Convocation 01 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 27 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 08 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Flore THEROND, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2024-006 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°DE_2018_012 en date du 18 Janvier 2018 attribuant le marché de location et de maintenance des photocopieurs au fournisseur IBS pour la période du 6 février 2018 au 6 août 2023 ;

VU l'avenant n°3 signé avec la société IBS en date du 11 octobre 2019 qui prolonge le marché jusqu'au 30 septembre 2024 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022_145 en date du 20 Octobre 2022 portant actualisation du règlement intérieur de la commande publique,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un nouveau marché de location et de maintenance des photocopieurs, pour une durée approximative de 66 mois, sous la forme d'un marché de services, à procédure adaptée, pour un montant estimatif de 54.000€ ;

CONSIDÉRANT la fin des travaux des nouveaux locaux communautaires dans l'ancien hôtel du Rochefort courant août-septembre 2024 et la nécessité d'équiper les nouveaux bureaux avec le matériel neuf acquis dans le nouveau marché ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 14/2/24



ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_006-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE le lancement de la consultation des entreprises pour son marché de location et de maintenance de photocopieurs, sous la forme d'un marché de services à procédure adaptée, estimé à 54.000€ HT, avec une date de livraison des photocopieurs en septembre 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et pièce utile se rapportant à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse CHAPELLE

Chapelle

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.